

Secrétariat communal - Interpellation introduite par Monsieur Berckmans, Conseiller communal GGB-GIC, concernant la généralisation des zones 30 sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, Gemeenteraadslid GGB-GIC, betreffende de veralgemening van de "zone 30" op het grondgebied van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Un peu de silence pour que Monsieur Berckmans puisse s'exprimer ! Merci.

Dhr. Berckmans :

Onze schepen van mobiliteit heeft in de media bekend gemaakt dat er een veralgemening van de zone 30 zal komen op het grondgebied van de gemeente met die nuance dat het vooral zal zijn op de gemeente wegen en niet op de gewest wegen. Ik kan begrijpen dat de gemeente dat niet kan doen op de grote gewestwegen in hun totaliteit maar ik zou toch willen vragen om enkele uitzonderingen te voorzien in het plan in die zin dat men die snelheidsbeperking ook zo moeten toepassen op enkele gewestwegen of delen ervan. Ik geef het voorbeeld van de gewestelijke weg Nijverheidskaai. Voor degene die de Nijverheidskaai niet kennen, men rijdt de Ninoofsesteenweg af en op een zeker moment kan men naar links, naar Brussel rijden, naar rechts richting Anderlecht parallel met het kanaal. Ik bedoel hier op het stuk rechts langs het kanaal. Dat is een gedeelte waar een drukke bewoning is, veel kinderen. Er is ook dicht bij de sporthal Heyvaert en la Maison de Quartier. Er komen dagelijks veel kinderen zowel van de buurt als van buiten de buurt en soms ziet men daar auto's voorbij razen aan een duizeling wekkende snelheid. Mijn vragen zijn aangezien de gemeente ook politiebevoegdheid heeft over andere dan de gemeentelijke wegen vraag ik of die zone 30 ook op dat stuk van de Nijverheidskaai kan toegepast worden en of dat gemeentediensten kunnen nagaan of dat er andere gewestwegen of delen zijn waar dit ook van toepassing kan zijn.

Een tweede punt, het is positief dat er een verbetering komt van de verkeersveiligheid, dat er maatregelen worden genomen maar dat volstaat niet. Het is ook belangrijk dat er ook controle komt op de uitvoering ervan. Dus mijn vraag is welke maatregelen zijn voorzien om toe te zien op de naleving van de matregelen zone 30.

Een derde punt, in heel het land is het sinds 1 september 2005 verplicht om in elke schoolomgeving de zone 30 in te voeren. Mijn vraag is of er in Molenbeek het nodige gedaan is in de omgeving van alle scholen.

Je répète brièvement : l'Echevin de la Mobilité qui, malheureusement, n'est pas là, a fait savoir que le Collège veut généraliser les zones 30 mais en spécifiant que c'est pour les voiries communales. Ma question : est-ce qu'on peut envisager cela dans les voiries régionales qui connaissent une grande densité de trafic comme, par exemple, le Quai de l'Industrie, où il y a une forte population issue du quartier Heyvaert et beaucoup d'enfants avec le hall des sports et la Maison de quartier tout près. Comme la Commune a la compétence policière, est-ce le cas aussi pour les voiries régionales ?

Deuxièmement, c'est positif de prendre des mesures pour améliorer la sécurité routière. Mais je pose la question de savoir s'il y a aussi des mesures qui ont été prévues pour contrôler ces nouvelles règles ?

Troisièmement, depuis 2005, la limitation en zone 30 est rendue obligatoire dans l'environnement de chaque école, une obligation, si je ne me trompe pas, qui est applicable à toute la Belgique. Donc, question : est-elle nécessaire sur le territoire de notre commune, dans toutes les écoles ?

Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci.

Je voulais me joindre à l'interpellation parce que c'est essentiel de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité des usagers faibles. On parle aujourd'hui de zones 30, on a parlé il y a quelques semaines lors du précédent Conseil communal, de certains aménagements ; je trouve que c'est l'occasion de savoir, Monsieur Gypers n'étant pas là, où en est le Plan communal de mobilité ? Ya-t-il une vision globale par rapport à tous ces aménagements, notamment à la mise en place de sens de circulation, de zones 30, des boucles PMR, etc. ? Je voulais savoir s'il y a des chantiers en cours à ce sujet.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

J'entends que c'est l'Echevin de la Mobilité qui a annoncé ça. Est-ce un vrai projet ou simplement un effet d'annonce ? Moi, je ne suis pas tout à fait pour la généralisation de ces zones 30. Par contre, il faut absolument qu'on les respecte - c'est une obligation légale - aux abords des écoles et qu'on mette des indications claires, il y a des enfants, des mamans qui attendent à la sortie des écoles, il y a même des doubles files... Pour des raisons de sécurité, il faut absolument qu'il y ait des dispositifs clairs de signalisation de ces zones 30 devant les écoles, devant les parcs également. J'aimerais bien par exemple aussi que le bas de la chaussée de Gand, un lieu commercial, soit en zone 30.

...Ce n'est pas toujours facile d'être en dessous d'une certaine vitesse, on ne peut pas toujours rouler à vélo quand on a notamment des enfants à transporter...

M. le Président :

Merci.

Madame la Bourgmestre va vous répondre.

Mme la Bourgmestre :

De visie van het College in termen van mobiliteit is gebaseerd op een globale benadering. Hoe moeten veiligheid, gezelligheid en soepelheid in goede harmonie met

elkaar verenigd worden? Mijnheer de Schepen van Mobiliteit, Jan Gypers, had aangekondigd dat er zone 30 tot stand zouden komen op het hele grondgebied van de gemeente. Deze veralgemening kan ingeschreven worden in het kader van een brede denkpatroon van de integratie van prioriteiten van het College in het kader van het gemeentelijke mobiliteitsplan.

Cette réflexion est en cours. Nous tiendrons évidemment compte dans les choix qui seront faits de tous les paramètres, sécurité, fluidité, convivialité. Il est essentiel d'associer à cette réflexion tous les acteurs concernés, experts en mobilité, riverains, police. Au terme de ce processus, les délimitations des zones vous seront présentées et une Section réunie sera consacrée à ce sujet. Un plan de mobilité fera donc l'objet de discussions - pas trop longues, j'espère. Et, si le plan de mobilité a pris du retard, c'est parce qu'il y a eu des changements importants dans le service, à savoir que plusieurs agents communaux sont partis. Il a fallu donc engager ou intégrer de nouvelles personnes à ce service qui demande, pas seulement des tâches d'exécution, mais aussi une vision, et cela requiert nécessairement plus de temps que dans d'autres services. Mais, voilà, je vous dirais maintenant que ce service mobilité est - sans jeu de mots - sur les rails et qu'il présentera son projet de mobilité.

Sur le plan strictement technique, je peux déjà apporter des réponses à vos questions, Monsieur Berckmans. D'abord, précisons que la mise en zone 30 ou non d'une voirie ne dépend pas uniquement du fait que la voirie est communale ou régionale mais, à une échelle plus fine de la hiérarchie des voiries qui distingue notamment les voiries locales qui sont des voiries de quartier, des collecteurs de quartier, des voiries inter-quartiers principales et métropolitaines. Notons que le plan Iris 2 prévoit la mise en zones 30 de l'ensemble des voiries locales, mais que des voiries comme, par exemple, celle du boulevard Edmond Machtens qui est une voirie communale ou le boulevard Mettwie qui est une voirie régionale restent, eux, à 50 kilomètres - heure. Ajoutons à cela que la mise en zone 30 d'une voirie ou d'une portion de voirie se fait au cas par cas; on ne peut pas généraliser les situations, mais ça se fait au cas par cas en fonction du contexte local et de la possibilité réelle de voir cette limite de vitesse respectée. Le service Mobilité effectue par ailleurs des analyses de vitesse à l'aide de radars afin d'étudier la pertinence d'une mise en zone 30 et la nécessité d'effectuer des adaptations de la voirie.

En ce qui concerne le tronçon du quai de l'Industrie que vous avez évoqué, bien que cette voirie soit effectivement régionale, son statut n'empêche donc pas une mise éventuelle en zone 30.

Enfin, rappelons qu'un permis d'urbanisme a été octroyé pour le réaménagement de la Porte de Ninove par la Région. Ce projet devra avoir un impact positif notamment sur la sécurité routière aux abords du parc situé sur le premier tronçon du quai de l'Industrie, venant de la Porte de Ninove, *de drie hoekplein*.

Le contrôle et la sanction en matière de vitesse sont du ressort de la police. La Commune dispose, quant à elle, pour 2015, d'un budget pour le placement de coussins berlinois. Et le service Mobilité étudie la répartition la plus cohérente de ces dispositifs ralentisseurs de trafic. Il est évident qu'il y a une demande de plus en plus importante de ralentisseurs sur nos voiries. Je pense que le rétrécissement des voiries n'est pas nécessairement une bonne solution pour diminuer la vitesse et faire ralentir le véhicule, qu'il y a déjà des options qui ont été prises en ce qui concerne le rétrécissement des carrefours pour justement sécuriser le passage des piétons, et que c'est plutôt au niveau des ralentisseurs que l'on peut persuader les conducteurs à diminuer la vitesse de leur véhicule. Mais je pense que des voiries étroites en sens unique ne ralentissent pas nécessairement la vitesse.

Le nécessaire a été fait pour que tous les abords des écoles soient en zone 30 avec la signalisation réglementaire adéquate. Et, pour reprendre votre remarque selon laquelle il n'y a pas suffisamment de zones 30 aux abords des écoles, je demanderai au service qu'il prête une attention particulière à ce qu'il y ait une signalisation aux abords des parcs et des écoles. Et la plupart des écoles sont en zone 30. Je voudrais vous donner l'exemple de la chaussée de Merchtem pour laquelle des aménagements et un changement de circulation ont été décidés pour justement permettre un ralentissement devant les deux écoles situées sur cette voirie. C'étaient là les précisions que je pouvais vous apporter dans le cadre de cette interpellation.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Merci, Madame la Bourgmestre, pour les réponses détaillées.

Mais, un, est-ce que c'est possible de mettre en zone 30 cette portion du quai de l'Industrie ? Et, deux, si oui, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'attendre que le réaménagement de tout le quartier de la Porte de Ninove soit réalisé.

Merci.

Mme la Bourgmestre :

Nous prenons acte de votre proposition. Nous allons demander au service de faire le nécessaire.

M. le Président :

Dank U mijnheer Berckmans.

De volgende interpellatie was ook door mijnheer Berckmans ingediend en ze handelt over de Facebook pagina I Like Molenbeek in het Nederlands.